

L'ADAGP est la société française d'auteurs des arts visuels. Son répertoire est le plus représentatif au monde dans ce secteur.

L'ADAGP représente les artistes-auteurs de [plus de 40 disciplines](#) ^[1] : affichistes, architectes, auteurs d'art urbain, auteurs de bandes dessinées, calligraphes, céramistes, décorateurs, designers (mobilier, objets, bijoux et textiles), dessinateurs (presse, illustration générale, manga, etc), dinandiers, graffeurs, graveurs, illustrateurs jeunesse, mangakas, mosaïstes, orfèvres, peintres, photographes (photographie d'art, de modes, de publicité, de plateau, de presse ou d'illustration générale), sculpteurs, tapissiers, verriers, vidéastes...



Pour le droit des artistes

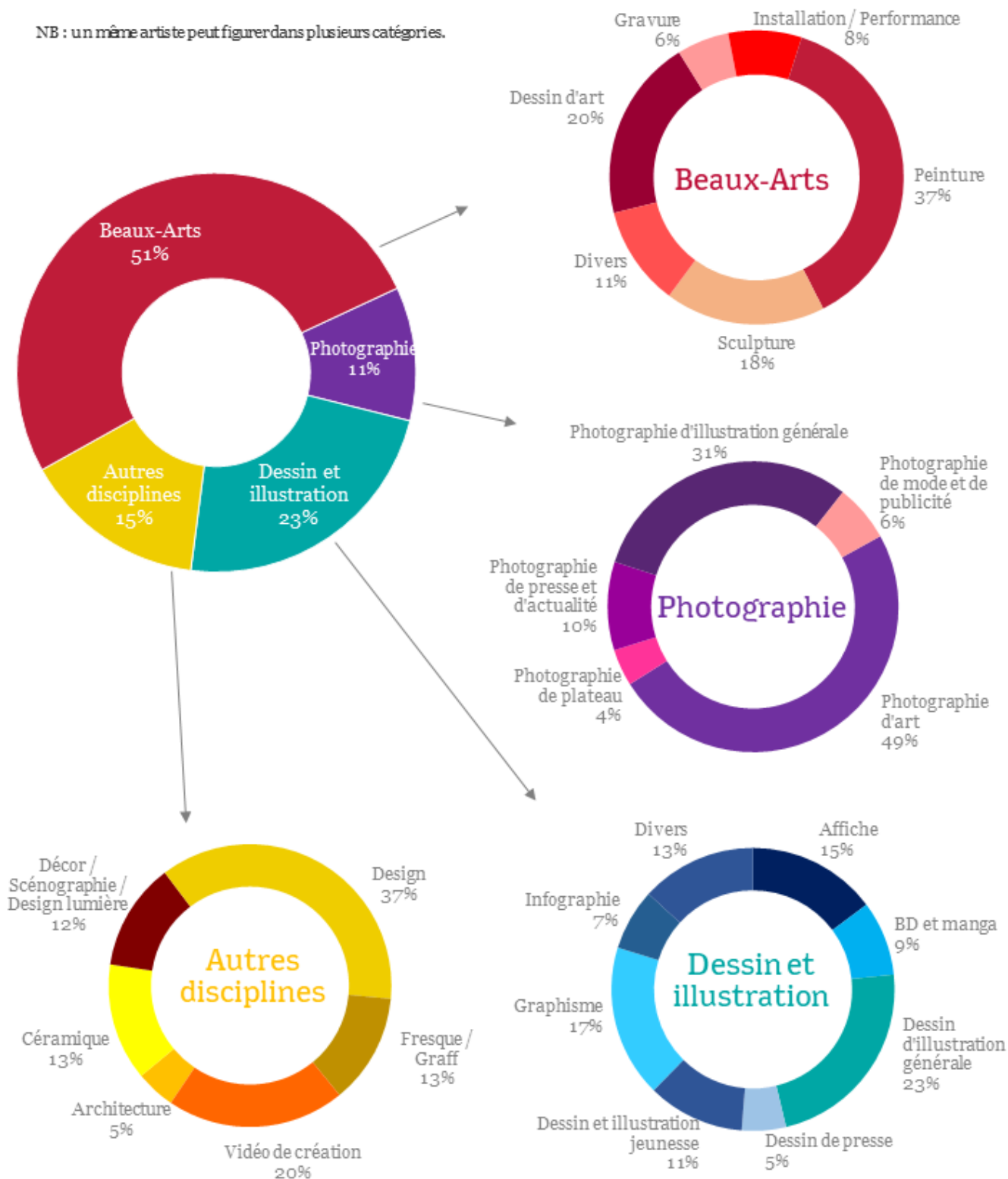
L'ADAGP représente (au 31 mai 2020) plus de 196 200 auteurs dont :

- 14 562 artistes membres directs de la société,
- 166 100 artistes membres des sociétés sœurs de l'étranger,
- 15 600 photographes via leurs agences.

Plus de 40 disciplines des arts visuels sont représentées par l'ADAGP. Voici leur ventilation pour les membres directs.

ACTIVITES DES ARTISTES DE L'ADAGP PAR DISCIPLINE

NB : un même artiste peut figurer dans plusieurs catégories.



Elle représente, à ce jour, plus de 190 000 artistes français et étrangers.

Perception et répartition des droits d'auteur

La mission première de l'ADAGP est la perception et la répartition des droits d'auteur, c'est-à-dire collecter la rémunération des artistes et la leur reverser, que ce soient des droits primaires ou collectifs.

Défense des droits de ses membres

L'ADAGP œuvre également pour la défense des droits de ses membres qu'elle représente auprès des pouvoirs publics et auprès des tiers, y compris par voie de justice.

Action Culturelle

Par ailleurs, grâce à son action culturelle, elle agit pour la promotion des artistes et des arts visuels en France comme à l'étranger, elle soutient chaque année plus de 100 manifestations (festivals, salons, ...). Elle accompagne également les artistes aux différentes étapes de leur carrière grâce à des aides directes (bourses, dotations...).

[Rejoignez l'ADAGP, et recevez les droits d'auteur qui vous sont dus.](#) ^[3]

Links

[1] https://www.adagp.fr/sites/default/files/disciplines2020_0.png

[2] <https://www.adagp.fr/sites/default/files/disciplines2020.pdf>

[3] <https://www.adagp.fr/fr/artistes/adherer-l-adagp>